
RÉSUMÉ SPÉCIFIQUE A L'ÉMISSION

SECTION A – UNE INTRODUCTION CONTENANT LES AVERTISSEMENTS

Code ISIN : XS2593172583

Emetteur : Société Générale

Siège social : 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France.

Son numéro de téléphone est le 01 57 29 12 12

Identifiant d'entité juridique (IEJ) : O2RNE8IBXP4R0TD8PU41

Identité et coordonnées de l'autorité compétente approuvant le document d'enregistrement universel : Approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

17, place de la Bourse - 75002 Paris, France

Telephone : 01 53 45 60 00

Identité et coordonnées de l'autorité compétente approuvant le prospectus : Approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)

283, route d'Arlon L-1150, Luxembourg

Telephone : (.353) 26 25 1 – 1

E-Mail : direction@cssf.lu

Date de l'approbation du prospectus : 01/06/2022

AVERTISSEMENTS AUX LECTEURS

Le présent résumé doit être lu comme une introduction au prospectus de base (le **Prospectus de Base**). Toute décision d'investir dans les titres (les **Titres**) doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base dans son ensemble par l'investisseur.

Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus de Base avant le début de la procédure judiciaire.

Une responsabilité civile n'est attribuée qu'aux personnes qui ont présenté ce résumé, y compris sa traduction, mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus de Base ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus de Base, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Titres.

Vous êtes sur le point d'acquérir un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

SECTION B – LES INFORMATIONS CLES SUR L'EMETTEUR

QUI EST L'EMETTEUR DES VALEURS MOBILIERES?

Emetteur: Société Générale (ou l'Emetteur)

Siège social : 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France.

Forme juridique : société anonyme.

Identifiant d'entité juridique (IEJ): O2RNE8IBXP4R0TD8PU41

Législation au titre de laquelle l'Emetteur exerce ses activités: Loi française.

Pays d'immatriculation : France.

Commissaires aux comptes : Ernst & Young et Autres et Deloitte & Associés.

L'Emetteur est la société mère du Groupe Société Générale.

L'Emetteur a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger : toutes opérations de banque ; toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visées aux articles L.321-1 et L.321-2 du Code monétaire et financier ; et toutes prises de participations.

L'Emetteur peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurance.

D'une façon générale, l'Emetteur peut effectuer, pour lui-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Aucun des actionnaires existants ne contrôle Société Générale, que ce soit directement ou indirectement. Le principal actionnaire est Plan mondial d'actionnariat salarié.

Conformément à ses statuts, l'Emetteur est dirigé par un Conseil d'Administration nommé par l'Assemblée Générale et composé de M. Frédéric Oudéa en tant que Directeur générale et MM Philippe Aymerich, et Diony Lebot en tant que Directeurs généraux délégués.

QUELLES SONT LES INFORMATIONS FINANCIERES CLES CONCERNANT L'EMETTEUR?

Compte de résultat		
<i>En millions d'euros</i>	31.12.2022 (audités)	31.12.2021 (audités)
Produits d'intérêts nets (ou équivalent)	11,286	10,718
Produits d'honoraires et de commissions nets	5,174	5,320
Dépréciation d'actifs financiers, nette	(1,647)	(700)
Revenu net des portefeuilles de transaction	6,691	5,723
Indicateur de la performance financière utilisé par l'émetteur dans les états financiers, par exemple la marge d'exploitation	9,429	8,208
Résultat net (pour les états financiers consolidés, résultat net attribuable aux détenteurs de capital de la société mère)	2,018	5,641

Bilan			
<i>En Milliard d'euros</i>	Premier trimestre 2022 (non audités)	31.12.2021 (audités)	# Valeur du dernier processus de contrôle et d'évaluation prudentiel ("SREP »)
Total de l'actif (<i>Total Actif</i>)	1,486.82	1,464.5	N/A
Créances de premier rang (<i>Dettes représentées par un titre</i>)	133.18	135.3	N/A

Créances subordonnées (<i>Dettes subordonnées</i>)	16.0	16.0	N/A
Prêts et créances à recevoir de clients (nets) (<i>Prêt et créances sur la clientèle au coût amorti</i>)	506.53	497.2	N/A
Dépôts de clients (<i>Dettes envers la clientèle</i>)	530.8	509.1	N/A
Total des capitaux propres (<i>Capitaux propres part du Groupe</i>)	66.45	65.1	N/A
Prêts non performants (sur la base de la valeur comptable nette)/Prêts et créances) (<i>Créances douteuses</i>)	15.9	16.5	N/A
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) ou autre ratio d'adéquation des fonds propres prudentiels pertinent selon l'émission (<i>Ratio Common Equity Tier 1</i>)	13.5%	13.71% ⁽¹⁾	9.35%**
Ratio de fonds propres total (<i>Ratio Global</i>)	19.4%	18.8% ⁽¹⁾	N/A
Ratio de levier calculé en vertu du cadre réglementaire applicable	4.4%	4.9% ⁽¹⁾	N/A

** En tenant compte des différents coussins réglementaires en vigueur, le niveau de ratio CET1 phasé qui déclencherait le mécanisme de restriction des distributions s'établit à 9,35% au 31 décembre 2022

*** Les intitulés en italique renvoient aux intitulés utilisés dans les états financiers.

(1) Ratio phasé

Le rapport d'audit ne comporte aucune réserve.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES PROPRES A L'EMETTEUR ?

- Il y a un risque de perte totale ou partielle du montant investi ou de conversion en titres ou de report de maturité, en cas de défaillance, de faillite ou de renflouement interne affectant Société Générale, sans garantie ni indemnisation.

- La notation de crédit de Société Générale et ses conditions de refinancement peuvent affecter la valeur de marché des Titres.

SECTION C. INFORMATIONS CLES SUR LES VALEURS MOBILIERES**QUELLES SONT LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES TITRES ?****Code ISIN :** XS2593172583 **Nombre de Titres :** a hauteur de 80 000

Place de Cotation	Aucun		
Sous-Jacent	Taux de Référence	Identifiant Reuters	Heure de Fixing
Taux de Référence 1	EUR-CMS 30Y	ICESWAP2 Reuters	11h00 du matin heure de Francfort
Taux de Référence 2	EUR-CMS 5Y	ICESWAP2 Reuters	11h00 du matin heure de Francfort

Ce produit est un titre de créance avec droit au remboursement du capital. Il est régi par le droit anglais. Ce produit est libellé en devise EUR et comprend un remboursement minimum de 100% de la Valeur Nominale (1000 EUR par titre) à maturité uniquement.

Ce produit a une durée de vie de 5 ans.

Ce produit a été conçu pour verser un coupon périodique pendant la vie du produit. En investissant dans ce produit, vous bénéficiez du droit au remboursement de votre capital, à maturité uniquement.

Les termes mentionnés avec une majuscule dans la section ci-dessous sont explicités dans les différents tableaux et dans la section ci-dessous.

Coupon:

- A chaque Date de Paiement du Coupon Fixe, vous recevez le Coupon Fixe d'un montant de 4.50%.
- A chaque Date de Paiement du Coupon Flottant, vous recevez le Coupon Flottant qui est égal à 150% multiplié par la différence entre le Taux de Référence 1 et le Taux de Référence 2. La valeur du Coupon retenu ne peut pas être inférieure à 0.7%

Les Taux de Références sont observés 5 jours ouvrés avant chaque date de Paiement du Coupon (i.e. 28/06/2027, 28/06/2028)

Remboursement par Anticipation:

A chaque Date de Rappel, l'Emetteur a le droit de terminer le produit à sa discrétion. Dans ce cas, le produit est remboursé par anticipation et vous recevez 100% de la Valeur Nominale.

Remboursement Final:

A la Date de Maturité, vous recevez:

100% de la Valeur Nominale (ainsi que le Coupon Flottant payé le 28/06/2028).

Informations Complémentaires :

Valeur Nominale: 1,000 EUR par titre

Investissement Minimum: 1,000 EUR

Prix d'Emission : 100.00% de la Valeur Nominale

Prix de souscription : 1,020 EUR par part (frais d'entrée de 2% inclus)

Le produit investit sur un marché de type taux.

Dans des conditions de marché volatiles ou exceptionnelles, ou en cas de défaillances techniques ou perturbations, qui pourraient affecter le produit ou son Sous-jacent, l'achat et/ou la vente du produit peut être temporairement entravé et/ou suspendu et éventuellement peut ne pas être possible du tout. L'Emetteur pourrait aussi, dans ces circonstances, devoir rembourser le produit par anticipation sur la base de sa valeur de marché. Toutes ces situations peuvent entraîner une perte sur votre investissement. Les conditions exceptionnelles incluent (1) les changements importants, par exemple dans le cadre du sous-jacent, y compris la cessation de son calcul, et (2) les événements, par exemple en raison des changements dans les conditions réelles, économiques, juridiques et fiscales qui affectent les arrangements de couverture de l'émetteur et l'empêchent de s'acquitter de ses obligations en relation avec le produit ou modifient négativement la base de calcul de l'émetteur du prix d'émission du produit.

En cas de force majeure ou de cas de défaut, l'Emetteur pourra rembourser le produit par anticipation sur la base la valeur de marché. Toutes ces situations peuvent entraîner une perte sur votre investissement.

Ce produit est proposé dans le cadre d'une offre publique durant la période d'offre définie dans les juridictions suivantes : Belgique.

Période d'offre : du 03/05/2023 au 21/06/2023

Date d'Emission	28/06/2023
Dates de Paiement du Coupon Fixe	28/06/2024; 30/06/2025; 29/06/2026
Dates de Paiement du Coupon Flottant	28/06/2027; 28/06/2028
Dates de Rappel	29/06/2026; 28/06/2027
Date de Maturité	28/06/2028

Renonciation à la compensation :

Les Titulaires de Titres renoncent à tout droit de compensation (*set-off*), d'indemnisation (*compensation*) et de rétention (*retention*) par rapport aux Titres, dans la mesure autorisée par la loi.

Compétence juridictionnelle :

L'Emetteur accepte la compétence des cours d'Angleterre pour tout litige à l'encontre de l'Emetteur mais accepte que les Titulaires de Titres puissent porter leur action devant toute autre cour compétente.

Rang :

Les Titres constituent des obligations directes, inconditionnelles, non assorties de sûretés, et non subordonnées de l'Emetteur venant au rang senior préférées au sens de l'article L.613-30-3-I 3° du code monétaire et financier et viendront au moins au même rang (*pari passu*) que toutes autres obligations directes, inconditionnelles, non assorties de sûretés et non subordonnées et senior préférées de l'Emetteur, présentes ou futures.

En cas de résolution au titre de la directive 2014/59/UE envers les engagements de l'Emetteur, les Titres peuvent faire l'objet d'une réduction totale ou partielle des montants restant dus, d'une conversion totale ou partielle des montants restants dus en action ou autres titres de l'Emetteur ou d'une autre personne, d'annulation et/ou de la modification d'échéance ou du montant des intérêts.

RESTRICTION IMPOSEE A LA LIBRE NEGOCIABILITE DES VALEURS MOBILIERES :

Sans objet. Il n'existe aucune restriction sur la libre négociabilité des Titres, sous réserve de restrictions de vente et de transfert qui peuvent s'appliquer dans certaines juridictions, comprenant les restrictions applicables à l'offre et à la vente à, ou pour le compte de, ou au bénéfice, des personnes autres que les Cessionnaires Autorisés.

Un Cessionnaire Autorisé désigne toute personne qui (i) n'est pas une U.S. person telle que définie en vertu de la Regulation S; (ii) n'est pas une personne qui entre dans toute définition d'une U.S. person pour les besoins de la CEA ou de tout Règlement CFTC, interprétation ou règles proposées ou émises en application de la CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne non-ressortissante des Etats-Unis" définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de la sous-section (D) de cette règle, de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes non-ressortissantes des Etats-Unis", devra être considérée comme une U.S. Person); et (iii) n'est pas une « U.S. Person » pour les besoins des instructions définitives mettant en œuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les U.S. Risk Retention Rules) (une Risk Retention U.S. Person).

OU LES VALEURS MOBILIERES SERONT-ELLES NEGOCIEES ?

Admission à la négociation: Les Titres ne feront pas l'objet d'une demande d'admission à la négociation.

LES VALEURS MOBILIERES FONT-ELLES L'OBJET D'UNE GARANTIE ?

Les Titres ne font pas l'objet d'une garantie.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES SPECIFIQUES AUX VALEURS MOBILIERES ?

Toute vente des Titres avant la date d'échéance initialement prévue fait perdre la protection totale du montant investi.

La liquidité du produit peut être affectée par des circonstances exceptionnelles rendant la vente du produit difficile ou à un prix entraînant une perte totale ou partielle du montant investi.

La valeur de marché des Titres dépend de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du prix du ou des sous-jacent(s), des taux d'intérêt, de la volatilité et des écarts de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte totale ou partielle sur le montant initialement investi.

Tout montant dû au titre des Titres dépendra du niveau de prix de ou des actif(s) sous-jacent(s), à la (aux) date(s) d'évaluation pertinente(s).

Des événements non liés au(x) Sous-Jacent(s) (e.g. changement de loi y compris fiscale, force majeure, nombre de titres en circulation) peuvent conduire au remboursement anticipé des Titres ou à la monétisation avec option de remboursement anticipé pour les titulaires de titres et donc à des pertes totales ou partielles du montant investi.

Des événements affectant le(s) Sous-Jacent(s) ou les opérations de couverture peut conduire à des ajustements, à la désindexation, à la substitution du(des) Sous-Jacent(s) ou la monétisation avec option de remboursement anticipé pour les titulaires de titres et en conséquence à des pertes sur le montant investi y compris en cas de protection du capital.

Si la devise des activités principales de l'investisseur est différente de celle du produit, l'investisseur est exposé au risque de change, et spécialement en cas de contrôle de changes, pouvant réduire le montant investi.

La performance du ou des Taux de Référence dépend de facteurs économiques et politiques. Ces facteurs pourraient avoir un impact négatif sur la performance du ou des Taux de Référence et par conséquent sur la valeur des Titres. On peut s'attendre à ce que ces facteurs s'intensifient en période de trouble financier.

SECTION D - LES INFORMATIONS CLES SUR L'OFFRE AU PUBLIC DE VALEURS MOBILIERES ET/OU L'ADMISSION A LA NEGOCIATION SUR UN MARCHE REGLEMENTE

À QUELLES CONDITIONS ET SELON QUEL CALENDRIER PUIS-JE INVESTIR DANS CETTE VALEUR MOBILIERE ?

DESCRIPTION DES MODALITES DE L'OFFRE :

Jurisdiction(s) de l'Offre Non Exemptée : Belgique

Période d'Offre : 03/05/2023 au 21/06/2023

Prix d'Offre : Les Titres seront offerts au Prix d'Emission. Le Prix est aussi augmenté des frais.

Conditions auxquelles l'offre est soumise :

L'offre de Titres est conditionnée à leur émission, et à toutes conditions supplémentaires stipulées dans les conditions générales des intermédiaires financiers, notifiées aux investisseurs par ces intermédiaires financiers.

L'Émetteur se réserve le droit de clôturer la Période d'Offre de manière anticipée, à sa seule discrétion.

L'Émetteur se réserve le droit de retirer l'offre et d'annuler l'émission des Titres, à sa seule discrétion, à tout moment jusqu'à la Date d'Emission. Dans le cas où un investisseur potentiel aurait formulé une demande alors que l'Émetteur exerce un tel droit, cet investisseur potentiel ne pourra en aucun cas souscrire ou acquérir des Titres.

Prix d'Emission : 100% du Montant Nominal Total

Estimation des dépenses totales liées à l'émission ou à l'offre, y compris estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'Émetteur ou l'offreur :

Les coûts d'entrée et d'éventuels coûts récurrents et des pénalités de sortie anticipée potentielles peuvent avoir une incidence sur le rendement que l'investisseur obtiendra de son investissement.

Plan de distribution : Le produit est destiné aux investisseurs de détail et sera offert en Belgique.

POURQUOI CE PROSPECTUS EST-IL PRODUIT ?

Ce prospectus est produit pour les besoins de l'admission des titres sur un marché réglementé et d'une offre au public des titres.

Raisons de l'offre et utilisation des fonds : Le produit net de chaque émission des Titres sera destiné aux besoins généraux de financement du Groupe Société Générale, y compris pour réaliser un bénéfice.

Estimation du produit net : Sans objet

Intérêts des personnes physiques et morales participant à l'émission/offre :

Exception faite des commissions payables à l'Agent Placeur, aucune personne participant à l'émission des Titres ne détient, à la connaissance de l'Emetteur, un intérêt significatif dans l'offre.

Société Générale assumera les rôles de fournisseur d'instruments de couverture à l'Emetteur des Titres et d'Agent de Calcul des Titres. La possibilité de conflits d'intérêts entre les différents rôles de Société Générale d'une part, et entre ceux de Société Générale dans ces différents rôles et ceux des Titulaires de Titres, d'autre part ne peut être écartée.

Par ailleurs, compte tenu des activités de banque de Société Générale, des conflits peuvent naître entre les intérêts de Société Générale dans le cadre de ces activités (notamment relations commerciales avec les émetteurs des instruments financiers sous-jacents des Titres ou la détention d'information non publique les concernant) et ceux des Titulaires de Titres. Enfin, les activités de Société Générale sur le ou les instruments financiers sous-jacents des Titres pour son compte ou celui de ses clients, ou la mise en place d'opérations de couverture, peuvent également avoir un impact sur le cours de ces instruments et leur liquidité et donc être en conflit avec les intérêts des Titulaires des Titres.